



Aujourd’hui le 15 mai, lors de son point de presse tenu à Montréal, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux, du directeur national de la santé publique et de la directrice régionale de la santé publique de Montréal, a annoncé que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 41 420 cas de personnes infectées au Québec. 1 822 personnes sont hospitalisées, 191 personnes sont aux soins intensifs et 3 401 personnes sont malheureusement décédées. 11 000 personnes sont déclarées guéries. Il a souligné la baisse du nombre de nouveaux cas et du nombre de décès.

Le premier ministre a réitéré l’importance de porter le masque dans le métro et les transports en commun de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en raison de l’ampleur de la pandémie. Étant donné que certains quartiers sont fortement touchés et l’importance du port du masque pour y limiter la propagation du virus, il a annoncé que le gouvernement va donner un million de masques à la Ville de Montréal et octroyer 6 millions \$ à l’ensemble des sociétés de transport de la CMM afin que soit distribué des masques.

Concernant le dépistage, le premier ministre a indiqué que le gouvernement testait systématiquement tous les employés des CHSLD publics et privés, même ceux asymptomatiques.

Il est revenu sur sa rencontre avec les PDG des CIUSSS et des CHU de la région de Montréal. Il a indiqué que le grand défi est l’attraction du personnel en CHSLD, notamment en raison de la question salariale. Il a réitéré son souhait que les primes temporaires deviennent permanentes. Il a également souligné l’importance de valoriser les emplois du réseau de la santé, notamment les préposés aux bénéficiaires, et d’augmenter le nombre de personnes qualifiées.

Il a indiqué que certaines problématiques avaient été soulevées lors de cette rencontre, notamment l’absence de dirigeant dans certains établissements et la suppression de postes en prévention des infections. Il a indiqué que son gouvernement n’excluait pas de rendre publics tous les centres de soins de longue durée. Il a rappelé la vétusté de certains établissements et indiqué qu’un grand travail de rénovation était nécessaire dans les CHSLD, en plus de la construction de maisons des aînés.

Il a rappelé la nécessité d’apprendre à vivre avec le virus par le respect des mesures de distanciation et d’hygiène, et le port du masque.

CAMPS DE JOUR – GUIDE DE RELANCE DES CAMPS EN CONTEXTE DE COVID-19

Le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation vous demande de prendre connaissance de certains documents en regard du dossier des camps de jour municipaux. En premier lieu, le guide de relance des camps en contexte de COVID-19 qui a été préparé par l’Association des camps du Québec, en étroite collaboration avec l’Association québécoise du loisir municipal et le Réseau des unités régionales loisirs et sport du Québec. Vous pouvez consulter ce guide en cliquant [ICI](#). Ce guide a également été commenté par de multiples partenaires gouvernementaux et collaborateurs, dont la Direction générale de la santé publique du Québec qui en a approuvé le contenu final et la diffusion. Les mesures qui y sont présentées s’inscrivent dans la continuité de celles appliquées dans les milieux scolaires et de garde à la petite enfance (CPE et garderies).

Précision importante du Ministère

La diffusion du Guide de relance des camps en contexte de COVID-19 ne signifie pas que l’activité des camps est autorisée pour l’été 2020. Le Guide permettra aux gestionnaires de camps d’être mieux outillés pour évaluer leurs capacités et leur volonté d’ouvrir leurs portes, dans l’éventualité où le gouvernement l’autoriserait.

Les mesures présentées dans le Guide répondent à quatre consignes de la Direction générale de la santé publique pour la tenue d’activités dans les camps à l’été 2020 :

1. Distanciation physique
2. Activités extérieures
3. Limitation des contacts physiques
4. Mesures d’hygiène

Ce Guide est également accompagné d’autres documents complémentaires préparés par la CNESST :

- [Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les camps de jour – COVID-19](#)
- [Liste de vérifications quotidiennes](#)
- [Mesures de prévention pour la santé dans les camps de jour](#)

REPORT DE L’OUVERTURE DES ÉCOLES DANS LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Rappelons qu’hier, le premier ministre a annoncé le report de l’ouverture des écoles du Grand Montréal à l’automne. Il a indiqué que le gouvernement étudie toutefois la possibilité de rouvrir certaines écoles spécialisées. Quant aux services de garde, ils demeureront fermés jusqu’au 1^{er} juin.

Quant aux commerces, le premier ministre a indiqué que les chiffres devaient s’améliorer pour procéder à la réouverture des commerces le 25 mai prochain. Il a rappelé que le port du masque peut contribuer à une réouverture prochaine. Conséquemment, il a annoncé que le gouvernement du Québec va aider financièrement la ville de Montréal et les villes de la CMM, ainsi que les sociétés de transport, afin de fournir des masques à la population. Il a fortement recommandé le port du masque dans les transports en commun.

IMPACTS FINANCIERS DE LA COVID-19 POUR LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

La COVID-19 aura des impacts financiers importants pour les municipalités locales et régionales. Les principes de la FQM dans ce dossier sont :

1. Les gouvernements du Québec et du Canada doivent assumer la totalité des pertes de revenus et des coûts liés à la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales;
2. Le financement de cette aide doit provenir des gouvernements du Québec et du Canada et une entente rapide entre les deux niveaux de gouvernement est essentielle pour éviter tout délai indu.

Pour prendre connaissance de la position de la FQM, cliquez [ICI](#).

INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES DEVANCÉS POUR ACCÉLÉRER LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Hier, le gouvernement a annoncé le devancement des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 dans plusieurs secteurs pour accélérer la relance économique du Québec à la suite du ralentissement occasionné par la pandémie de la COVID-19. Ce plan prévoit maintenant, pour l'année financière 2020-2021, des investissements allant jusqu'à 13,9 milliards de dollars, plutôt que les 11 milliards initialement prévus. Ces investissements serviront à la réalisation de plusieurs projets d'infrastructures principalement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des transports routiers et collectifs.

Ainsi, une somme supplémentaire de 2,9 milliards de dollars sera disponible dès le présent exercice financier. Les investissements devancés seront consacrés à des secteurs prioritaires, comme la santé, l'éducation et les transports collectifs.

- De ces 2,9 milliards, 700 millions de dollars seront consacrés au réseau de la santé et des services sociaux, ce qui comprend l'ajout de plusieurs lits dans différents hôpitaux, l'achat de modulaires et le démarrage accéléré des Maisons des aînés.
- 1,1 milliard de dollars serviront à des projets d'infrastructures pour le réseau de l'éducation, notamment pour la réfection et l'agrandissement d'écoles partout au Québec et la réfection d'établissements d'enseignement supérieur.
- 600 millions de dollars seront consacrés à des projets de transport collectif, dont le devancement de la réalisation de projets non majeurs, principalement à Montréal.
- 370 millions seront investis pour le réseau routier.
- 130 millions de dollars seront consacrés aux autres secteurs, dont 75 millions pour les ressources informationnelles en éducation.

En plus de devancer des investissements, le gouvernement prévoit mettre en place d'autres mesures pour accélérer la relance économique et favoriser l'accès aux marchés publics pour les entreprises du secteur de la construction. Le gouvernement travaille actuellement à établir un ensemble de mesures d'assouplissement et de leviers pour favoriser la reprise des activités et répondre aux préoccupations de l'industrie.

Le gouvernement élabore également une stratégie gouvernementale afin de favoriser l'accessibilité aux marchés publics, notamment pour les PME québécoises. La stratégie permettra de faciliter l'accès des entreprises aux contrats publics, développer l'expertise gouvernementale, assurer la cohérence des objectifs gouvernementaux et miser sur des solutions innovantes.

Vous pouvez consulter le communiqué en cliquant [ICI](#).

VOIRIE LOCALE

Concernant les investissements en voirie locale, le gouvernement nous a indiqué qu'une annonce sera faite prochainement, laquelle comprendra une bonification des enveloppes déjà annoncées. Par ailleurs, nous vous rappelons que les membres de la FQM peuvent bénéficier de l'accompagnement personnalisé et de l'expertise des professionnels aguerris de la direction ingénierie et infrastructures de la FQM. Vous pouvez les rejoindre au 418 651-3343 ou au 1 866 951-3343.

WEBINAIRE POUR LES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT

La créativité de l'approche client dans le cadre de la présente crise

Le jeudi 21 mai de 9 h 30 à 10 h 45

Avec la collaboration de la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ, la FQM vous invite à un 3^e webinaire dans le cadre de la crise de la COVID-19. Celui-ci sera animé par Félix A. Laventure qui connaît bien la réalité des MRC et de leurs organismes délégataires. En effet, depuis 2004, connu de plusieurs professionnels du développement économique local, il a animé plus de 20 sessions de la formation « Une démarche efficace pour le développement des affaires ». Il a aussi effectué plusieurs mandats auprès des organismes gestionnaires des FLI et des FLS.

Lors de ce webinaire, M. A. Laventure nous aidera à comprendre davantage notre rôle pendant et après la pandémie. Comment se préparer à rencontrer et dépasser les attentes de nos clients? Comment être perçu par notre client et jouer un rôle de partenariat dans la relance de ses activités? Il nous parlera également de l'impact du positivisme. Comment cultiver et augmenter notre lien de confiance et être conscient du pouvoir de la première impression? Enfin, il sera question de planifier nos activités stratégiquement.

Le dynamisme reconnu de Félix A. Laventure saura sûrement vous donner l'énergie et la motivation pour continuer à bien jouer votre rôle de conseiller auprès de vos clients.

Vous pouvez vous inscrire [ICI](#).

RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à

quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à accompagnementpolitique@fgm.ca vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé un investissement de 450 millions \$ pour aider la recherche scientifique et universitaire.

Par ailleurs, pour appuyer la relance économique, le premier ministre a annoncé la prolongation de la subvention salariale de trois mois, soit jusqu'à la fin août 2020. Cette mesure vise à inciter les employeurs à réembaucher leurs employés. Le premier ministre a également annoncé la volonté du gouvernement d'apporter des modifications aux critères d'admissibilité du programme, notamment au seuil d'admissibilité basé sur une perte de 30 %, afin qu'il ne soit pas une barrière à la croissance.

Il a annoncé le début de l'affichage du programme d'Emplois Été pour les étudiants et rappelé le début des inscriptions à la Prestation canadienne d'urgence pour étudiants.

Mesures de soutien pour les pêcheurs

Rappelons qu'hier, le premier ministre a annoncé un investissement de 470 millions de dollars pour soutenir les pêcheurs qui sont touchés par la pandémie sur le plan économique, mais qui ne sont pas admissibles aux mesures fédérales existantes.

Le premier ministre Trudeau a annoncé la mise en place de la **Prestation aux pêcheurs**. Doté d'une enveloppe de près de 268 millions \$, ce programme vise les pêcheurs dont le revenu de pêche a diminué de plus de 25 % au cours de l'année d'imposition 2020. Cette mesure couvre 75 % des pertes de revenu de pêche enregistrées après le seuil de baisse des revenus de 25 %, jusqu'à concurrence d'un paiement individuel maximal accordé au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (soit 847 dollars par semaine pour une période maximale de 12 semaines).

Le premier ministre a également annoncé le lancement de la **Subvention aux pêcheurs**. Ce programme de 201 millions \$ pour offrir des liquidités aux pêcheurs touchés par la pandémie de COVID-19 qui ne sont pas admissibles à l'aide offerte par le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes ou à des mesures équivalentes. Le programme fournirait un soutien financier non remboursable d'une valeur maximale de 10 000 dollars aux pêcheurs autonomes possédant un permis de pêche valide.

Enfin, le premier ministre a annoncé des changements à l'assurance-emploi (AE) afin de permettre aux pêcheurs autonomes et aux pêcheurs à la part de toucher des prestations d'AE calculées sur la base des gains assurables de saisons antérieures.

Fonds pour des solutions d'affaires en agriculture et en alimentation

Par ailleurs, le premier ministre a annoncé hier la création d'un nouveau Fonds pour des solutions d'affaires en agriculture et en alimentation, doté d'une enveloppe de 100 millions \$, destiné non seulement aux pêcheurs, mais aussi aux agriculteurs. Ce fonds s'adresse notamment à des entreprises de production primaire, de technologie agricole, de fabrication, d'emballage et de distribution.

Celles qui veulent y avoir accès devront démontrer l'impact d'une perturbation inattendue de leurs activités (perte d'un fournisseur clé, perte temporaire d'une installation, perte permanente d'employés ou de cadres essentiels, etc.). Les demandes seront évaluées au mérite, et ceux qui en bénéficieront pourront recevoir un soutien maximal de 10 millions de dollars par l'entremise de dettes convertibles ou d'autres solutions de financement. L'aide ne pourra pas être utilisée pour rembourser des prêts aux actionnaires ou acheter des parts de capitaux propres des actionnaires.

Vous pouvez consulter [ICI](#) le communiqué émis hier par la ministre fédérale de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Interdictions relatives à la navigation de plaisance

Le premier ministre Trudeau a aussi annoncé hier l'interdiction pour les embarcations de plaisance de circuler dans les eaux côtières de l'Arctique canadien, et dans les régions côtières du nord du Québec et du Labrador, afin de protéger les communautés qui vivent dans ces régions.

Réouverture partielle des parcs nationaux

Enfin, le gouvernement fédéral a annoncé la réouverture partielle des parcs nationaux. Les détails d'ouverture varieront d'un endroit à l'autre selon les territoires.

À compter du 1^{er} juin 2020, un accès et des services limités seront offerts aux visiteurs dans certains parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation. Ainsi, les visiteurs seront autorisés à accéder à certains sentiers, aires de fréquentation diurne et espaces verts. D'ici là, toutes les suspensions des services aux visiteurs et les fermetures d'installations annoncées en mars restent en vigueur.

De plus, toutes les installations de camping restent fermées au moins jusqu'au 21 juin 2020, tandis que Parcs Canada évalue si et comment ces services pourraient reprendre. Les activités de groupe et les événements publics seront interdits jusqu'à nouvel ordre. Toutes les réservations existantes qui doivent avoir lieu avant le 21 juin 2020 seront automatiquement annulées et remboursées en totalité.

Les autoroutes et les routes qui traversent les sites de Parcs Canada resteront ouvertes. Il est important de noter que Parcs Canada continuera d'offrir des services clés à la population canadienne, notamment l'entretien des routes, les services d'incendie, l'exploitation des barrages et la gestion des eaux des canaux historiques, et le contrôle des avalanches, entre autres. Vous pouvez consulter le site de Parcs Canada pour obtenir des détails supplémentaires [ICI](#).

La formation municipale à distance

